

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Services Généraux
Service Parc Auto
13384

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

OBJET : Indemnité d'assurance consécutive à un sinistre et mise à la réforme du véhicule accidenté.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'administration générale et aux services généraux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Assemblée départementale se prononce sur les propositions d'indemnisation formulées dans le cadre des polices d'assurances contractées par notre collectivité pour clore les dossiers de sinistres.

Ce rapport concerne un véhicule accidenté du Conseil départemental :

TRACTEUR VARIOTRAC immatriculé DZ-140-TM qui a fait l'objet d'un procès-verbal d'expertise en date du 03/03/2020.

Ce véhicule a été reconnu en état d'épave par un expert mandaté par la société SMACL, titulaire du marché d'assurances de véhicules, qui a procédé à une estimation des préjudices subis.

Au vu de cette évaluation, SMACL a remis au Conseil départemental, aux fins de compensations du sinistre susmentionné, une proposition d'indemnisation s'élevant à :

- 179 550 € pour le tracteur VARIOTRAC immatriculé DZ-140-TM (prix d'achat TTC 369 600 € au 12/02/2016).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

